

Département de la **SOMME**
 Arrondissement d'**AMIENS**
 Canton d' **AILLY SUR NOYE**
SISCO de l'Avre et de la Noye

Compte-Rendu du Conseil Syndical du 10 Mars 2020 à DOMMARTIN :

Présents :

Commune de Cottency : Mesdames Marie-Christine MAILLART et Nicole LEMMONNIER
 Commune de Dommartin : M^r Christian PALLIER et M^{me} Rose-Marie ROGER
 Commune de Fouencamps : Messieurs Yves-Robert LECONTE et Guillaume SUEUR
 Commune de Guyencourt : Mesdames Monique BLIN et Annie FOUGERAY
 Commune de Remiencourt :
 Périscolaire (Cantine – garderie) M^{me} Edwige BERNARD

Absents :

Commune de Cottency : M^{me} Laurence GAMBIER
 Commune de Fouencamps : M^{me} Sylvie MONTIGNY

Absents excusé (es) :

Commune de Dommartin : M^{me} Christine MORELLE
 Commune de Guyencourt : M^{me} Monique SOYEZ
 Commune de Remiencourt : M^r Hugues DE FRANCQUEVILLE et Mesdames Michèle SCHMITT et
 Christèle WAREMBOURG

Secrétaire de séance : M^{me} Marie-Christine MAILLART

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019**
- **Affectation de résultat**
- **Quotes-parts communales 2020**
- **Approbation du Budget Primitif 2020**
- **Conventions de mises à dispositions du personnel**
- **Questions diverses**

1) Vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 :

Les membres du SISCO, réuni sous la présidence de Madame Monique BLIN, après avoir été élu par les membres du SISCO à l'unanimité, pour délibéré sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, et sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par le Président, Monsieur Christian PALLIER, lequel s'est retiré pour le vote.

Madame Monique BLIN présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif 2019, qui se résume comme suit :

<u>Fonctionnement :</u>	<i>Dépenses :</i>	49 528.31 €
	<i>Recettes :</i>	41 372.00 €
Excédent antérieur		52 286.18 €
Excédent au 31.12.2019		44 455.69 €
<u>Investissement :</u>	<i>Dépenses :</i>	00.00 €
	<i>Recettes :</i>	00.00 €
Excédent antérieur		325.82 €
Excédent au 31.12.2019		325.82 €

Après délibération les membres du SISCO approuvent le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2019.

2) Affectation du résultat :

Monsieur le Président rappelle aux membres du SISCO les résultats du compte administratif 2019 du SISCO. Ils peuvent se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2019
INVESTISSEMENT	325.82 €	0.00 €	0.00 €	325.82 €
FONCTIONNEMENT	52 286.18 €	0.00 €	- 8 156.31 €	44 129.87 €
TOTAL	52 612.00 €	0.00 €	- 8 156.31 €	44 455.69 €

Monsieur le Président propose aux membres du SISCO de procéder aux affectations de résultats suivantes :

- ↳ Excédent reporté de fonctionnement (compte 002) **44 129.87 €**
- ↳ Excédent d'investissement à reporter (ligne 001) **325.82 €**

Les membres du SISCO, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, l'affectation pour le budget 2020.

3) Quotes part communales 2020 :

Monsieur Le Président, présente, expose et propose aux membres du SISCO la répartition par commune pour 2020 compte tenu des dépenses 2019.

QUOTES-PARTS COMMUNALES 2020				
COMMUNES	fonct. cantine	fonct. écoles	coopérat. scolaires	TOTAL
COTTENCHY	6 424 €	-2 124 €	1 152 €	5 452 €
DOMMARTIN	4 629 €	1 961 €	706 €	7 296 €
FOUENCAMPS	1 925 €	2 825 €	422 €	5 172 €
GUYENCOURT	1 767 €	-1 599 €	360 €	528 €
REMIENCOURT	2 338 €	-1 063 €	356 €	1 631 €
TOTAL	17 083 €	0 €	2 996 €	20 079 €

Après délibération, les membres du SISCO acceptent la répartition par commune pour 2020.

4) Approbation du Budget Primitif 2020 :

Mr le Président, présente au Comité Syndical du SISCO de l'Avre et de la Noye le budget primitif 2020 du « SISCO ». Il peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	96 229.87 €	325.82 €
RECETTES	96 229.87 €	325.82 €

Le Comité Syndical du SISCO de l'Avre et de la Noye, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE**

- ↳ **d'approuver** le budget primitif 2020 du SISCO comme ci-dessus présenté.

5) Conventions mises à dispositions du personnel :

Les services de la Com de Com ont fait parvenir au secrétariat du SISCO, un projet de renouvellement de la Convention de mise à disposition de personnel pour le Secrétariat, la Cantine et l'ATSEM en charge du transport scolaire.

Ces conventions sont établies dans les mêmes conditions que les précédentes : Compte tenu de qui précède le bureau du SISCO à l'unanimité autorise son Président à signer lesdites conventions, à savoir :

Secrétariat du SISCO, jusqu'au 31 août 2020 :

- M^{me} DE FOER Virginie à raison de 4 heures par mois.

Personnel de restauration et de garderie jusqu'au 31 août 2020 :

- M^{me} BERNARD Edwige à raison de 30 heures/semaine scolaire
- M^{me} WAREMBOURG Christelle à raison de 22 heures/semaine scolaire
- M^{me} LEROY Lydie à raison de 4 heures/semaine scolaire

ATSEM Transport scolaire du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021 – 3 ans :

- M^{me} LEROY Lydie à raison de 2h25 jours/scolaire soit 9h40 mn/semaine scolaire

La séance est levée à 19h30

Le Président,
Christian PALLIER